

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2025 15**

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 25 septembre 2025**

En exercice 11  
Nombre de membres présents 11  
Qui ont pris part à la délibération 11  
Nombre de procuration :  
Votes pour 11  
Vote contre 0  
Abstention 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline WIJNEN Wilm.

Etait excusé :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : LAFFONT Jacqueline

Date de convocation :  
20 septembre 2025  
Date d'affichage :  
20 septembre 2025

VALIDATION DU TABLEAU DE VOIRIE DES VOIES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE

Le Maire informe que la Communauté de Communes Arize Lèze a transmis à la commune le tableau de voirie actualisé, recensant les voies d'intérêts communautaires situés sur le territoire de la commune.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de valider ce tableau, après en avoir pris connaissance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0
-----------	------------	----------------	-----------------

Décide :

- D'approuver le tableau de voirie et le plan transmis par la Communauté de Communes Arize Lèze tel qu'annexés à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette validation.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

LAFFONT Jacqueline  
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul  
Maire de Gabre



Le Maire,  
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 30 septembre 2025 et publiée le 30 septembre 2025